

Introduction

Dans le cadre du contrat de bon usage, les établissements de santé doivent effectuer un suivi des poses de dispositifs médicaux implantables (DMI) hors groupe homogène de séjour (GHS) au regard de l'indication de la liste des produits et prestations (LPP). Dans cette démarche, il est proposé de réaliser des audits sur des classes de DMI ciblées à partir d'une analyse régionale des consommations, afin d'identifier l'émergence de nouvelles pratiques.

Matériel et méthodes

Base de donnée du PMSI

Recueil exhaustif régional des dépenses des établissements de santé publics et privés en 2014 et 2013 des DMI hors GHS par code LPP.

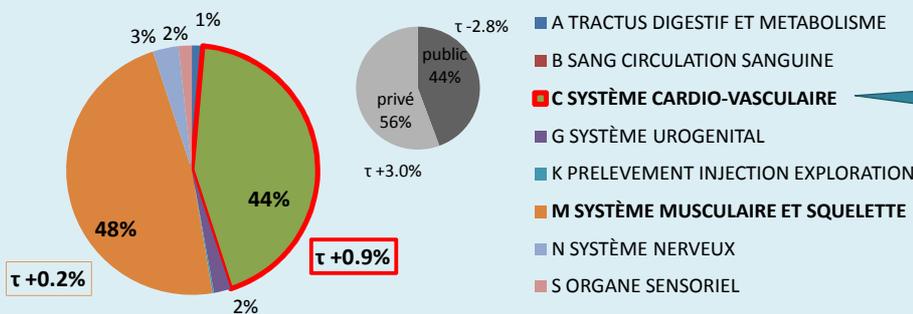
Tableau de correspondance LPP/Cladimed

Expression des résultats par classe Cladimed.

Les classes de DMI avec les plus forts taux d'évolution 2013/2014 (τ) et représentant un poste de dépenses important sont ciblées.

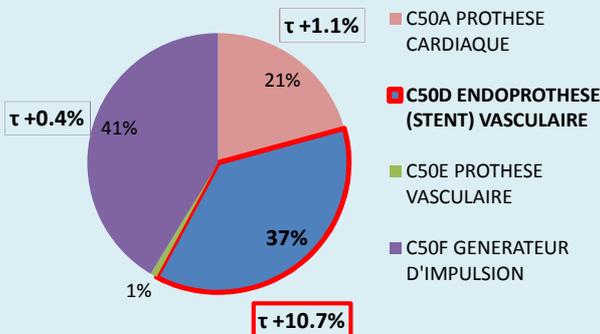
Résultats

Répartition générale des dépenses = 40 millions d'€ (+0.3%)

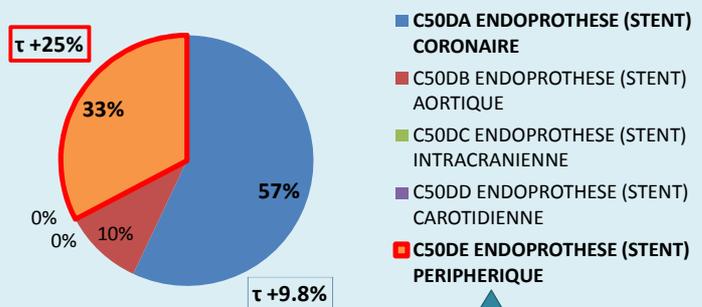


Dont 94% de prothèses cardio-vasculaires (C50) avec τ +1.1%

Focus prothèse système cardio-vasculaire (C50)

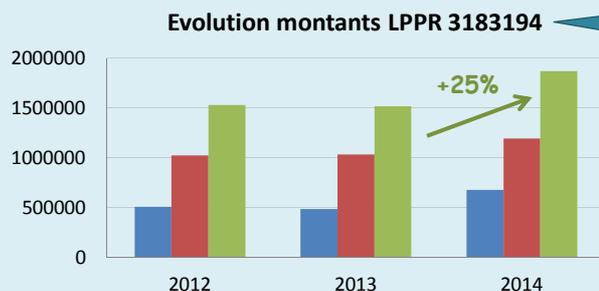


Focus stent vasculaire (C50D)



Dont 33% d'endoprothèses périphériques (C50DE) avec τ +9.8%

Focus stent aortique, rénal, iliaque, fémoral (LPP3183194)



Représente 95% des dépenses de stents périphériques (C50DE)

Le code LPP 3183194 (stent aortique, rénal, iliaque ou fémoral), correspondant à une ligne générique de stents périphériques, pour laquelle il n'existe pas de référentiel ni d'analyse des pratiques, représente 95% des dépenses de stents périphériques (C50DE), posés dans 12 établissements de santé de la région (publics et privés).

Discussion et conclusion

Suite à cette analyse, en concertation avec les OMEDITs Nord-Pas-De Calais et Picardie, un audit sur les stents périphériques avec une méthodologie commune a été élaboré. Après validation par nos experts régionaux, chirurgiens vasculaires et radiologues interventionnels, il sera proposé aux établissements de santé dans le cadre du rapport d'étape 2015 du CBU. Il permettra d'évaluer les pratiques d'utilisation de ces stents au sein de notre région et de les comparer à celles des 2 autres régions. Les résultats de cet audit permettront également de disposer de données de pratiques réelles afin d'alimenter l'évolution de la LPP de ce code générique, qui fait notamment l'objet d'une note de cadrage de la HAS en vue d'une révision des indications.